

Comment je fais une demande de logement social ?

Guide Facile à Lire et à Comprendre



Réseau

**MA DEMANDE
DE LOGEMENT
SOCIAL**

Bien informé
Bien conseillé



Un logement social, c'est quoi ?

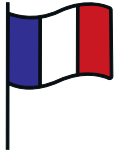
Un logement social c'est un logement avec un petit loyer.

Le loyer c'est l'argent que je donne tous les mois pour habiter mon logement.

Je ne dois pas gagner trop d'argent pour avoir droit à un logement social.

C'est pour qui ?

1



Je suis français



ou je suis européen
et j'ai une pièce d'identité valide.



ou je ne suis pas européen
et j'ai un titre de séjour valide.

2

J'ai un avis d'imposition.

L'avis d'imposition est un document qui montre
les revenus que j'ai déclaré pour 1 an.

Si j'ai travaillé dans un autre pays que la France,
je regarde la page 19.



Je m'engage à habiter dans mon logement social tout le temps.



Je dois avoir des ressources suffisantes pour payer un loyer.

Les ressources sont par exemple :

- mon salaire,
- mes allocations familiales,
- ma retraite...

Les différents logements proposés

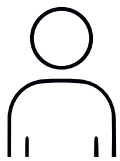
Le nombre de pièces principales du logement dépend du nombre de personnes qui vivront avec moi dans le logement social.

Les pièces principales sont le salon et les chambres, par exemple :

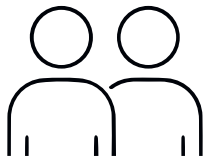


- 1 pièce = 1 studio,
- 2 pièces = 1 chambre et 1 salon,
- 3 pièces = 2 chambres et 1 salon.

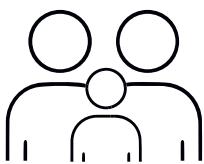
J'ai le droit à 1 pièce de plus que le nombre de personnes qui vivront dans le logement social, par exemple :



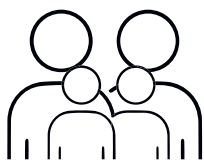
1 personne seule :
1 pièce ou 2 pièces



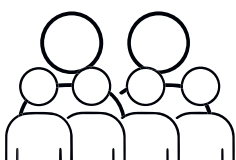
2 personnes :
2 pièces ou 3 pièces



Famille avec 1 enfant :
3 pièces ou 4 pièces



Famille avec 2 ou 3 enfants :
4 pièces ou 5 pièces



Famille avec plus de 3 enfants :
5 pièces ou 6 pièces

Combien de temps pour avoir un logement ?

Avoir une proposition de logement social prend plusieurs mois.

Le temps d'attente dépend de la quantité des logements disponibles en fonction de ce que je veux, par exemple :

- le nombre de pièces,
- un immeuble avec ascenseur,
- l'emplacement du logement.

Le temps d'attente pour avoir une proposition de logement est en moyenne de 20 mois.

Actuellement, dans l'Eurométropole de Strasbourg, il y a plus de demandes que de logements disponibles.

Il y a 1 logement disponible pour 8 demandes.

Je peux me renseigner sur demandedelogement-alsace.fr

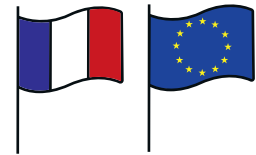


Comment je fais ma demande de logement social ?

1 Pour faire ma demande, je prépare différents documents :



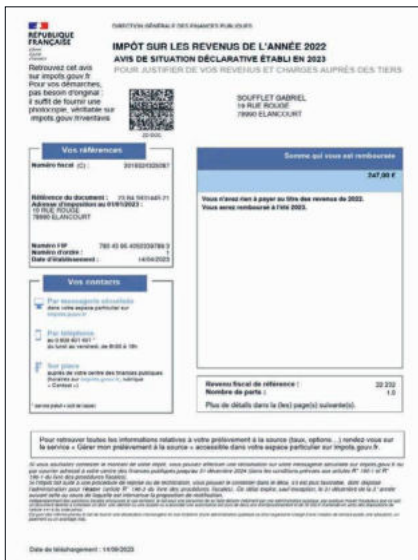
Ma pièce d'identité,
si je suis français
ou si je suis européen



ou mon titre de séjour
si je ne suis pas français ou européen



et mon numéro de sécurité sociale



et mon avis d'imposition de l'année N-2.

Exemple, en 2024, je dois donner l'avis d'imposition que j'ai reçu en 2023 pour les revenus de 2022.

J'ajoute d'autres documents selon :

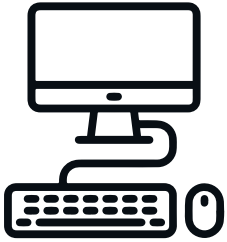
- ma situation familiale,
- mes ressources,
- ma situation par rapport au logement.

Je trouve la liste des documents page 17.

2 J'ai 2 solutions pour faire une demande de logement:

Je complète ma demande sur internet : pages 8, 9 et 10.

Je complète un formulaire papier : pages 11 et 12.



Solution 1, je complète ma demande sur internet:

Je fais ma demande sur internet si j'ai une adresse mail.

Le site internet est : demandedelogement-alsace.fr



Je choisis le département où je veux habiter.

Je vais sur l'onglet **CRÉER VOTRE DEMANDE**

Je complète les informations demandées.

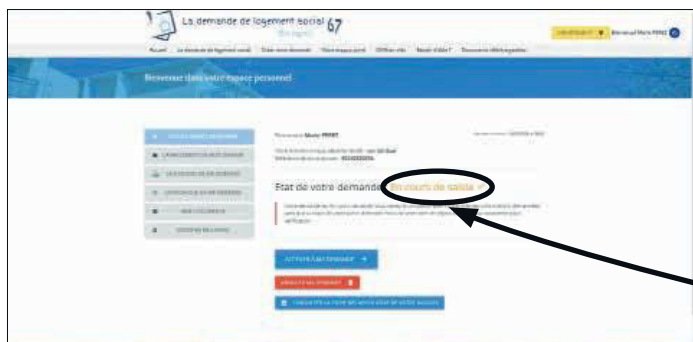
Je clique sur **CRÉER**

Je reçois un mail.

Dans le mail, je clique sur **ACTIVER MON COMPTE**

Je crée un mot de passe.

Ma demande est **en cours de saisie**



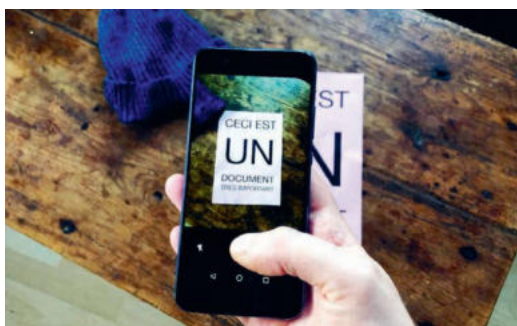
J'ai 1 mois pour compléter ma demande.
Après 1 mois,
ma demande **en cours de saisie** disparaît
si je ne l'ai pas complétée et validée.

Si je ne l'ai pas complétée et validée,
je dois tout recommencer.

Comment je complète et valide ma demande ?

Je clique sur **ACCÉDER À MA DEMANDE**

Je complète toutes les informations demandées.

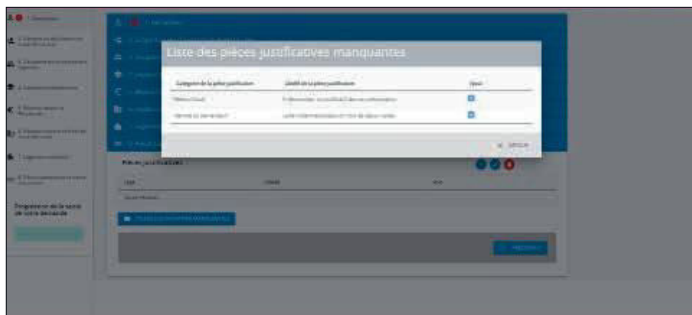


Je fais une photo de mes documents.
Je fais une photo de bonne qualité.
Je fais une photo de toutes les pages
de mes documents.

Et je joins les documents demandés.

Je peux trouver la liste des documents qui manquent en cliquant sur **ACCÉDER À MA DEMANDE**

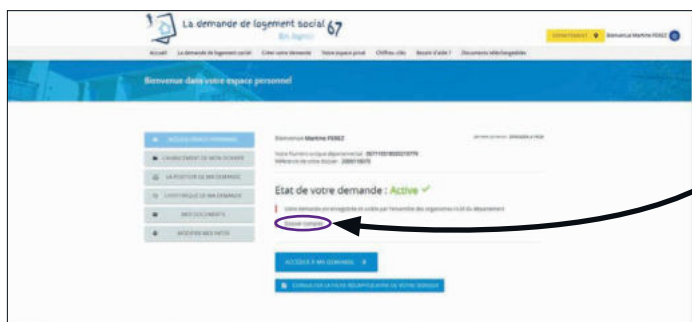
Puis en cliquant sur **8. PIÈCES JUSTIFICATIVES ET AUTRES DOCUMENTS**



Je vérifie que mon dossier est complet.

Mon dossier est complet quand mon formulaire est rempli et que tous les documents sont fournis.

Le message **dossier complet** apparaît.



Le bailleur a besoin que mon dossier soit complet pour étudier ma demande.
Le bailleur est le propriétaire du logement social.



Solution 2, je complète un formulaire papier :

Un formulaire est un document à compléter avec des informations sur ma situation.

Je trouve le formulaire
demande de logement social :

- à la mairie,
- ou dans les lieux d'accueil
du réseau **MA DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL**

Je trouve la liste des lieux d'accueil
pages 36-37.

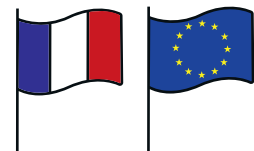
Je remplis le formulaire.



Je photocopie les documents.



Ma pièce d'identité,
si je suis français
ou si je suis européen



Et mon numéro de sécurité sociale

Et mon avis d'imposition de l'année N-2.

Par exemple, en 2024, je dois donner l'avis d'imposition que j'ai reçu en 2023 pour les revenus de 2022.

et des autres documents à fournir selon :

- les personnes qui vivront avec moi dans le logement,
- les revenus des personnes de plus de 18 ans qui vivront avec moi dans le logement,
- ma situation familiale,
- ma situation par rapport à mon logement actuel.

Je trouve la liste des documents page 17.



Je vérifie que mon dossier est complet.

Mon dossier est complet quand mon formulaire est rempli et que tous les documents sont fournis.

Le bailleur a besoin que mon dossier soit complet pour étudier ma demande.

Le bailleur est le propriétaire du logement social.

Je donne le formulaire et les photocopies des documents à un point d'enregistrement.

Je choisis ce point d'enregistrement dans la liste pages 36-37.

3 Quand ma demande est enregistrée, je reçois par courrier ou par mail mon attestation d'enregistrement

Mon attestation arrive dans un délai de 1 mois.

Je trouve dans mon attestation

le Numéro Unique de ma Demande NUD.

Ce numéro prouve que ma demande de logement social est **active**.



Je garde précieusement l'attestation.

J'ai besoin de mon Numéro Unique de ma Demande NUD pour :

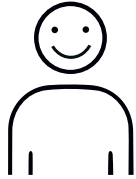
- échanger avec les bailleurs,
- vérifier que mon dossier est complet,
- mettre à jour les documents,
- mettre à jour mes coordonnées : adresse, mail, téléphone,
- mettre à jour ma situation,
- modifier ma demande.

Je peux voir ma demande sur le site
demandedelogement-alsace.fr



J'ai un espace privé sur ce site.

Je vois si ma demande est complète ou incomplète sur le site.



Mon dossier est enregistré.

J'attends que le bailleur social me contacte.

4 Je mets à jour mon dossier



Je vérifie souvent que mes documents sont à jour.

Exemple :

- mes fiches de paie si je suis en intérim
ou si je suis en contrat à durée déterminée,
- mon avis d'imposition s'il est nouveau,
- mon titre de séjour s'il est nouveau.

Je modifie ma demande si ma situation change.

Exemple :

- Si j'ai eu un enfant,
- Si je me marie,
- Si j'ai un nouveau contrat de travail,
- Si j'ai un problème avec mon logement actuel.

5 Je confirme tous les ans que je cherche toujours un logement

Ma demande de logement dure 12 mois.

Au bout de 11 mois, je reçois un formulaire par mail ou par courrier pour confirmer que je cherche toujours un logement.

Un formulaire est un document à compléter avec des informations sur ma situation.

Si je suis toujours à la recherche d'un logement, j'ai 2 solutions :



- je complète le formulaire sur internet,



- ou je complète le formulaire papier que j'ai reçu.
- Et je l'envoie par courrier.
- J'ai 30 jours pour envoyer le formulaire.

Je dois aussi envoyer des documents à jour.

Exemple :

- mon avis d'imposition,
- mon titre de séjour valide,
- mon contrat de travail s'il est nouveau,
- mes 3 dernières fiches de paie.

Je confirme tous les ans que je recherche un logement, même si ma situation ne change pas.

Liste des documents utiles pour ma demande de logement

Ces documents montrent :

- l'identité des personnes qui vivront avec moi dans le logement social,
- la situation de ces personnes,
- les revenus des personnes de plus de 18 ans qui vivront avec moi dans le logement social,
- la situation par rapport à mon logement actuel.

Exemple : • mon logement est trop petit

- ou mon logement est non décent.

Un logement non décent est un logement qui par exemple :

- > n'a pas de fenêtre qui s'ouvre,
- > ou qui n'a pas d'eau chaude,
- > ou qui a une installation électrique dangereuse,
- > ou qui est humide ou mal ventilé,
- > ou un logement dont le chauffage est insuffisant...

Je choisis les documents qui correspondent à ma situation.

Je coche les cases pour choisir les documents.

Pour choisir les documents, je peux demander de l'aide :

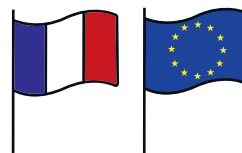
- à une personne proche de moi,
- ou dans un lieu d'accueil du réseau **MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**, pages 36-37.

1 L'identité des personnes qui vivront avec moi dans le logement social

- Pour toutes les personnes de plus de 18 ans qui vivront avec moi dans le logement social :



Une pièce d'identité,
si je suis français
ou si je suis européen



ou mon titre de séjour valide
si je ne suis pas français ou européen

- Pour les personnes de plus de 18 ans qui vivront avec moi dans le logement social et qui ont un tuteur ou un curateur.

Le tuteur ou le curateur est une personne qui m'aide dans mes décisions et les démarches que je ne peux pas faire seul.



Le jugement du tribunal

- Pour les personnes de moins de 18 ans qui vivront avec moi dans le logement social



Le livret de famille



Ou les actes de naissance

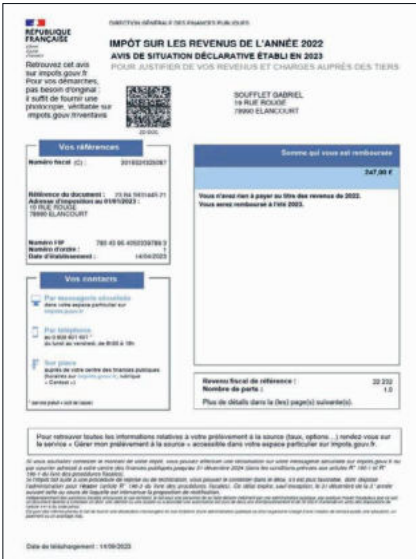


Tous les documents doivent être valides

2 Les revenus des personnes de plus de 18 ans qui vivront avec moi dans le logement social

a. L'avis d'imposition de ces personnes

Pour les personnes de plus de 18 ans imposées en France

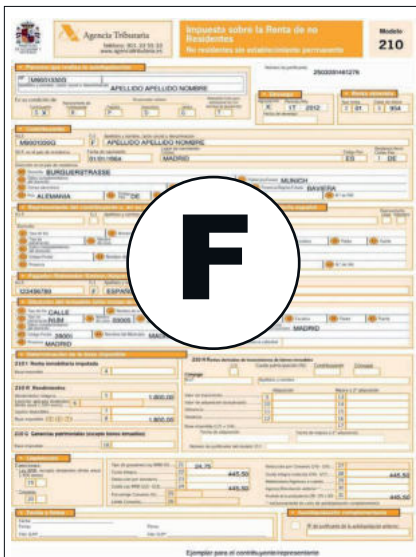


L'avis d'imposition de l'année N-2.

Exemple, en 2024, je dois donner l'avis d'imposition que j'ai reçu en 2023 pour les revenus de 2022.



Pour les personnes qui ont travaillé dans un autre pays pendant l'année N-2.



Exemple, en 2024, c'est l'avis d'imposition 2022.

L'avis d'imposition de ce pays traduit en français avec les revenus calculés en euros.



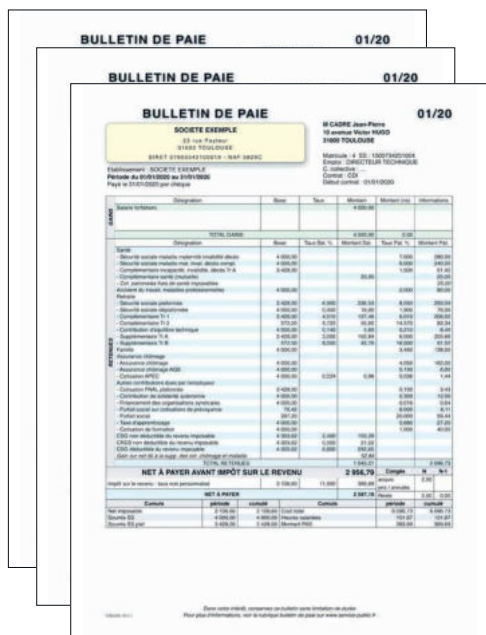
La traduction de cet avis d'imposition doit être faite par un traducteur certifié ou, un organisme certifié.

Je suis dans une situation particulière pour les revenus de l'année N-2.

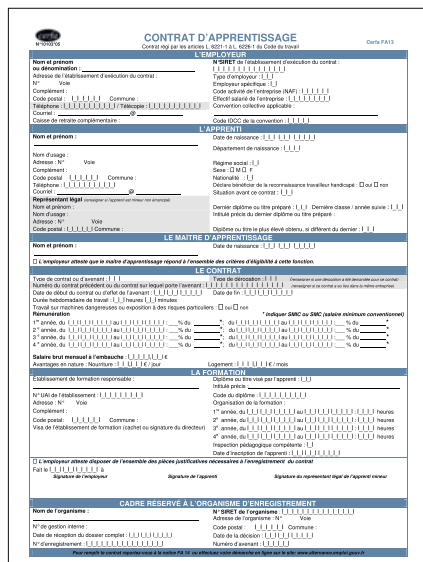
Je contacte un membre du réseau **MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**, pages 36-37.

b. Les revenus mensuels des personnes de ma famille de plus de 18 ans

Je donne tous les documents qui prouvent que j'ai de l'argent pour payer mon loyer.



Si je suis salarié, mes fiches de paie des 3 derniers mois.



Si je suis apprenti, mon contrat d'apprentissage.



Réseau

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

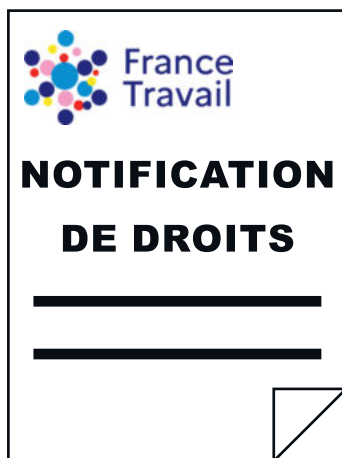
Bien informé
Bien conseillé

Si je suis artisan, si je suis commerçant ou si je suis profession libérale, je contacte un membre du réseau, **MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL** pages 36-37

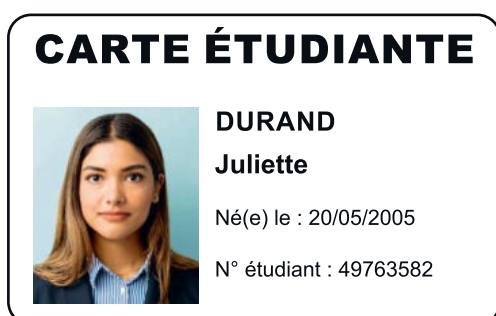




Si je suis retraité, ma notification de pension de la caisse de retraite.



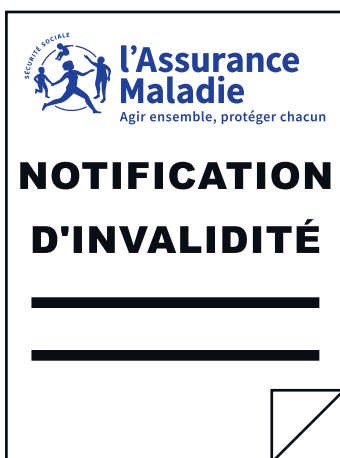
Si je suis à la recherche d'un emploi, je donne ma notification de droits et mes attestations de paiements de France Travail.



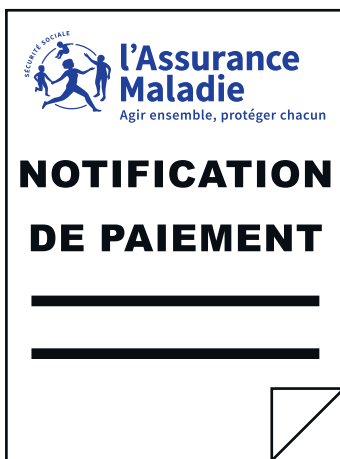
Si je suis étudiant, je donne ma carte étudiante.



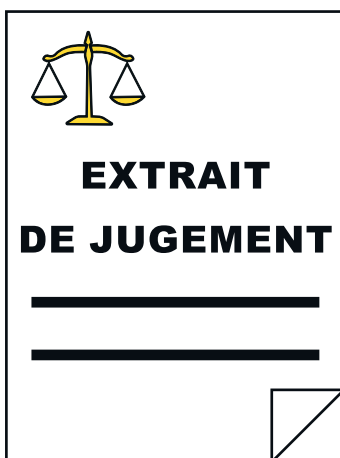
Si j'ai une bourse d'enseignement supérieur, je donne l'attestation de bourse de l'année en cours.



Si j'ai une pension d'invalidité, je donne la notification d'invalidité en cours de validité.



Si je suis malade et que la Sécurité Sociale me paie des indemnités journalières, je donne la notification de paiement de la sécurité sociale.



Si je perçois ou si je verse une pension alimentaire, je donne l'extrait du jugement.



OU



Si je perçois des prestations sociales et familiales comme l'AAH ou le RSA, je donne la notification de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois.

3 La situation de ma famille

Je donne tous les documents qui prouvent la situation de ma famille.

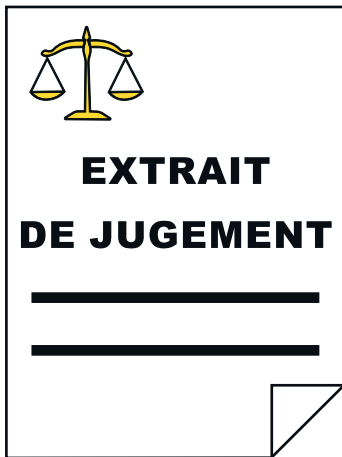
Si je suis en couple :



> Si je suis marié,
je donne mon acte de mariage.

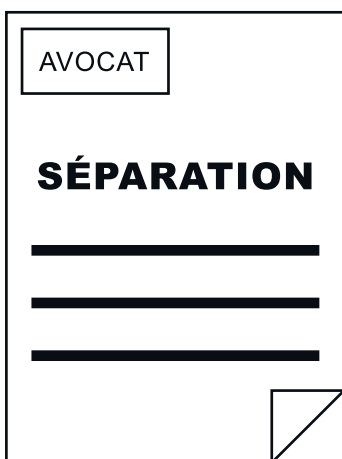


> Si je suis pacsé,
je donne mon attestation
d'enregistrement du PACS.



Si je vis seul :

> Si je suis divorcé,
je donne l'extrait
de mon jugement de divorce.



> Si je suis séparé,
je donne les documents de l'avocat
qui prouve ma séparation ou mon
attestation de rupture du PACS.

OU



> Si la personne avec qui j'étais
en couple est décédée,
je donne son acte de décès.





Si j'attends un enfant, je donne
la déclaration de grossesse.



Si je suis en situation de handicap,
je donne :

ma carte mobilité inclusion,

OU

ma carte d'invalidité

si je suis titulaire à titre définitif,

OU

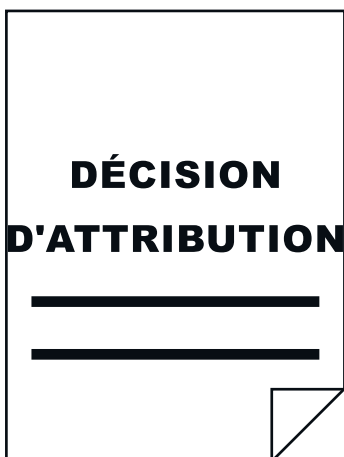
la décision d'attribution d'un droit ou d'une
prestation par une commission des droits et
de l'autonomie des personnes handicapées,

OU

la décision d'attribution d'une pension
d'invalidité par un organisme
de sécurité sociale,

OU

la décision d'attribution de l'Allocation
Personnalisée d'Autonomie APA.



4 Les documents concernant mon logement actuel

PROPRIÉTAIRE
LOGEMENT

**QUITTANCE
DE LOYER**

OU

PROPRIÉTAIRE
LOGEMENT

**ATTESTATION
DE PAIEMENT**



+

JE SOUSSIGNÉ

DÉCLARE

Si je suis locataire,
je prouve que je paie mon loyer :

Je donne :

mes quittances de loyer des 3 derniers mois

OU

mes attestations de paiement

des 3 derniers mois

La quittance ou l'attestation de paiement est
un document que m'envoie le propriétaire
de mon logement.

Si j'habite chez quelqu'un :

mes parents,

mes enfants,

une autre personne

- > La photocopie de la pièce d'identité
de la personne chez qui j'habite
et un document qui atteste
que je vis chez elle.



Si j'habite dans un foyer ou dans un lieu d'hébergement.

- > Le foyer ou le lieu d'hébergement me donne un document qui montre que je vis chez eux.



Si je suis propriétaire d'un logement que je dois quitter :

- > L'acte de propriété
OU
le document de la banque qui montre que j'ai un prêt

OU



- > Si j'ai vendu mon logement, la promesse de vente.



**ATTESTATION
D'ÉLECTION
DE DOMICILE**

Si je vis dans un camping, dans un hôtel
ou dans la rue :

> Un document qui montre
cette situation.

Je contacte un travailleur social
pour avoir ce document.

Si mon logement est non décent ou indigne,
je donne un document officiel
qui prouve cette situation.

Un logement non décent est un logement
qui par exemple :

- > n'a pas de fenêtre qui s'ouvre,
- > ou qui n'a pas d'eau chaude,
- > ou qui a une installation
électrique dangereuse,
- > ou qui est humide ou mal ventilé,
- > ou un logement dont le chauffage
est insuffisant...

Un logement indigne est un logement
dangereux pour ma sécurité ou pour
ma santé.

Mon logement est non décent,
je transmets par exemple :



> la décision du juge civil,

OU



> ou le document de constat
de la Caisse d'Allocation Familiales
CAF,

OU



> ou le document de constat
de la Mutualité Sociale Agricole
MSA.

Mon logement est indigne,
je transmets par exemple l'arrêté pris par :



> le préfet,

OU



> ou le maire.

OU



> ou la présidente
de l'Eurométropole de Strasbourg



Ces documents doivent être de 3 mois ou moins.

Liste des lieux d'accueil du

Réseau



**1 J'ai besoin d'aide
pour ma demande
de logement social,
je vais dans un **Point Info**.**



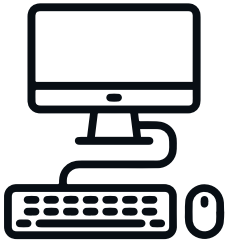
Je trouve la liste des lieux d'accueil du réseau **MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**, pages 36-37.

2 Si j'ai une demande de logement social active et que j'ai besoin de conseils, je vais dans un Point Conseil.



3 Je fais une demande papier, j'ai besoin d'enregistrer mon formulaire et mes documents. Je vais dans un Point Enregistrement.





Si j'ai internet, je cherche un point près de chez moi :



- Je copie le lien internet

<https://stras.me/carte-reseau-logement-social>



- ou je vais sur l'appareil photo de mon téléphone.



Je vise le QR code



Un lien internet apparait.

Je clique sur le lien internet.



Une carte apparait.

Cette carte me donne les points infos avec les :

- > adresses,
- > numéros de téléphone,
- > horaires d'ouvertures,
- > services proposés.



Si je n'ai pas internet, je m'adresse :



> à la mairie de ma commune,



- > ou au Centre Communal d'Action Sociale CCAS,
- > ou aux centres médico-sociaux de la Ville de Strasbourg,
- > ou aux Espaces Solidarités de la Collectivité européenne d'Alsace,



> ou à l'ADIL 67,



> ou à Action Logement, si j'ai un travail dans une entreprise privée de plus de 10 salariés ou dans une entreprise agricole de plus de 50 salariés.



> ou à un point enregistrement
voir la liste des points enregistrements pages suivantes.



Liste des Points Enregistrements

liste actualisée sur demandedelogement-alsace.fr

BATIGERE

14 rue Edmond Michelet
67000 STRASBOURG
03 87 71 11 11

3F GRAND EST

8 rue Adolphe Seyboth
67067 STRASBOURG
03 68 33 25 25

DOMIAL

1 avenue Jean Jaurès
67000 STRASBOURG
03 89 30 80 80

NEOLIA

20 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
03 90 20 55 80

FOYER MODERNE DE SCHILTIGHEIM

45 route du Général de Gaulle
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 19 25 70

CDC HABITAT SOCIAL

1 rue Georges Wodli
67000 STRASBOURG
09 72 67 67 90

HABITAT DE L'ILL

7 rue Quintenz
67400 ILLKIRCH
03 88 66 40 16

ALSACE HABITAT

AGENCE EUROMÉTROPOLE SUD
173 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
03 68 71 93 00

ICF HABITAT NORD-EST

13 rue du Bain aux Plantes
67000 STRASBOURG
03 88 22 51 95

AGENCE EUROMÉTROPOLE NORD
11 rue Lamartine
67800 BISCHHEIM
03 88 62 22 47

POLE DE L'HABITAT SOCIAL

OPHEA - HABITATION MODERNE

24 route de l'Hôpital

67000 STRASBOURG

03 88 32 52 10 **Habitation Moderne**

03 88 21 17 00 **OPHEA**

SOMCO

6 rue Staedel

67100 STRASBOURG

03 90 40 47 37

SEDES HABITAT

27 avenue de l'Europe

67300 SCHILTIGHEIM

03 90 20 44 50

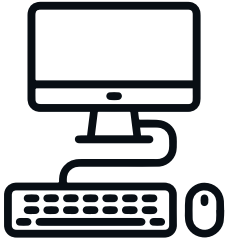
VILOGIA

19 rue de Genève

67000 STRASBOURG

09 69 37 36 35

4 J'ai besoin d'aide pour compléter ma demande sur internet, je vais dans un lieu de médiation numérique.



Si j'ai internet, je cherche un lieu de médiation numérique près de chez moi :



• Je copie le lien internet :

data.strasbourg.eu/pages/lieux_mediation_numerique/



• ou je vais sur l'appareil photo de mon téléphone.



Je vise le QR code



Un lien internet apparait.

Je clique sur le lien internet.



Une carte apparait.

Cette carte me donne les points infos avec les :

- > adresses,
- > numéros de téléphone,
- > horaires d'ouvertures,
- > services proposés.



Si je n'ai pas internet, je m'adresse :



> à la mairie de ma commune,



> ou au Centre Communal d'Action Sociale CCAS,

> ou aux centres médico-sociaux de la Ville
de Strasbourg,

> ou aux Espaces Solidarités de la Collectivité
européenne d'Alsace.

Pour connaître les lieux de médiation numérique.

Document transcrit et relu par les experts de l'atelier de transcription en FALC :
Antonio, Juliane, Lydia, Marie, Antoine, Jérémy, Clarisse, Sandrine,
Marc-André et Jérôme, accompagnés par Françoise.



Validé FALC en septembre 2024



Atelier de transcription en FALC

ESAT aux Trois Relais

41 rue de la Vedette - 67700 Saverne

☎ 03.88.02.19.19 – Poste 239

✉ falc.esatsaverne@apedi-alsace.fr

Ce guide a été réalisé par les membres du réseau

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

de l'Eurométropole de Strasbourg.

Document mis à jour en septembre 2024



© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur www.inclusion-europe.eu